

## **Comité Maurienne du 11 janvier 2019**

*Le Comité Maurienne du Lyon-Turin réunit périodiquement les principaux élus de la Maurienne concernés par le chantier du Lyon-Turin et les services des principales administrations ou institutions. Il est co-présidé par le Sous-Préfet de Saint-Jean-de-Maurienne et le Président du Syndicat du Pays de Maurienne (SPM). Ces réunions sont l'occasion de faire le point de l'avancement du chantier et des actions d'accompagnement.*

### **Des nouveaux chantiers en plein démarrage :**

Le chantier a connu des **avancées conséquentes** en 2018 avec une fin possible du creusement au tunnelier d'ici l'été 2019, reliant sur 9km les descenderies de Saint-Martin-la-Porte et La Praz par l'un des deux tubes de l'infrastructure définitive.

Dès le début de l'année 2019, de nouveaux sites de travaux seront activés : **multiples réalisations** dans le bassin de **Saint-Jean-de-Maurienne** (travaux ferroviaires, démolitions de bâtiments et renforcement de digues), création d'une **tranchée couverte** qui constituera l'entrée du futur tunnel ferroviaire transfrontalier, permettant ainsi le croisement avec l'A43 et la RD1006, à proximité de Saint-Julien-Montdenis.

### **L'accompagnement de ces nouveaux chantiers :**

Le comité a été l'occasion d'un travail spécifique sur l'accompagnement prévu au titre de la démarche Grand Chantier. Fort de l'expérience du chantier en cours ayant permis de tester les premiers dispositifs, TELT, SPM, Département, Région et État ont pu partager et compléter, avec les collectivités de Maurienne, les **dispositifs d'accompagnement dédiés** aux travaux à venir, pour lesquels la **charte Grand Chantier** signée par TELT a été déclinée dans les appels d'offres.

Fin 2018, les salariés du chantier représentaient toujours plus de **400 personnes**, avec une moitié des effectifs originaires de la Maurienne. Dès 2019, de nouveaux salariés arriveront sur le territoire. D'ici quelques années, ils seront **plus de 2000** en permanence.

Ainsi a été abordé le **recrutement des salariés**, pour lequel **Pôle Emploi Savoie** est particulièrement mobilisé. Il s'agit de poursuivre les actions concernant l'anticipation des besoins selon les métiers, le recours à l'emploi local, le retour à l'emploi par l'application de clauses sociales...

Il a aussi été question de l'**accompagnement des entreprises**. **Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises** est chargée d'animer les actions de l'ensemble des services permettant aux **entreprises locales et régionales** d'être informées des appels d'offres et en mesure de recruter et de monter en compétence selon les exigences qui se présenteront.

Enfin, l'**accueil des salariés** est un **pilier fort** de cet accompagnement. Il couvre leur **hébergement** : rappel a été fait qu'aucune base-vie n'était souhaitée, la bonne intégration du chantier dans le territoire visant à mobiliser les logements vacants auprès des propriétaires privés et des bailleurs publics. Il vise aussi à organiser le **transport** des salariés, par des solutions les plus collectives permettant de les acheminer jusqu'aux sites de chantier. Enfin, il cherche aussi à anticiper les besoins en **restauration** et de faciliter l'accès aux **activités culturelles et aux loisirs**.

Ces actions visent à être **bénefiques** pour le **chantier** comme pour le **territoire**, pour les **salariés** comme pour les **Maurienais**.